

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 16 décembre 2014, à 18 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Denis Laître, Jean-Marc Rochon, Louise Sauvé, Jean-Luc Pomerleau, François Labossière, Jacques Smith, Patrick Rancourt et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant la totalité des membres du conseil.

Sont également présents M. Pierre Chevrier, directeur général, et M. Alain Gagnon, greffier.

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte.

M. le maire Denis Lapointe invite les membres du conseil à prendre connaissance des points pour lesquels avis de convocation fut donné et dûment signifié à chacun, conformément à la loi, et présente un exposé des prévisions budgétaires pour l'année 2015.

L'ensemble des dossiers est soumis pour décision au conseil municipal selon les projets de rapports au conseil relativement à chacun des points de l'ordre du jour.

2014-12-610 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015

Les prévisions budgétaires de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield pour l'exercice financier 2015 sont déposées devant le conseil municipal.

ATTENDU QUE la procédure prévue à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) a été respectée;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
 appuyé par M. le conseiller François Labossière,
 et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte, pour l'exercice financier 2015, un budget équilibré de 74 637 936 \$.

ADOPTÉ

2014-12-611 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2015-2016-2017

Le programme triennal d'immobilisations pour les années 2015, 2016 et 2017 est déposé devant le conseil municipal.

ATTENDU QUE la procédure prévue à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) a été respectée;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
 appuyé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,
 et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le programme triennal d'immobilisations pour les années 2015, 2016 et 2017, au montant de 75 576 889 \$, se détaillant comme suit :

- 2015 : 26 021 889 \$;
- 2016 : 28 180 000 \$;
- 2017 : 21 375 000 \$.

ADOPTÉ

2014-12-612 PUBLICATION DU DOCUMENT EXPLICATIF DU BUDGET 2015 ET DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2015-2016-2017

VU l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Il est proposé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield décrète qu'un document explicatif du budget 2015 et du programme triennal d'immobilisations pour les années 2015, 2016 et 2017 soit publié dans le bulletin municipal, édition du 30 janvier 2015.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Une (1) personne manifeste le désir de s'exprimer sur les sujets suivants lors de cette période de questions :

- Félicitations adressées aux membres du conseil pour avoir réussi à finaliser le budget de façon équilibrée, malgré toutes les compressions budgétaires annoncées récemment par le Gouvernement, et demande de modification du texte dans le discours du maire mentionnant que la ville a réussi à équilibrer ce budget en fonction de la capacité de payer des citoyens de la Ville.

2014-12-613 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 24, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield lève la séance extraordinaire du 16 décembre 2014.

ADOPTÉ

Denis Lapointe, maire

Alain Gagnon, greffier